



# Autorisation de cession de droits d'exploitation

**Archi'Nature**  
**Edition #7 - 2026**

Je, soussigné·e [ ] , mandataire au nom de l'équipe [ ] candidate à la session 2026 du festival « ARCHI'Nature », cède, en cas de victoire au présent concours, à titre total, gratuit et non exclusif, les droits sur les œuvres contenues dans le dossier de candidature, sur toute œuvre jointe au dossier et sur la réalisation finale *in situ* de la construction réalisée, aux organisateurs du festival.

L'objet de la présente convention est limité à la cession du droit d'exploitation non commerciale des œuvres citées.

La cession consentie par la présente convention confère aux organisateurs le droit d'exercer personnellement ou par l'intermédiaire d'un tiers, les droits moraux et patrimoniaux sur les œuvres, dans les limites mentionnées ci-dessus et selon les destinations suivantes :

- Au titre de droit de reproduction, est autorisée, la fixation, totale ou partielle, des œuvres par quelque procédé que ce soit, dont la liste non-exhaustive suivante : photographie, vidéo, photocopie, numérisation, stockage informatique sur mémoire électronique.
- Au titre des droits de représentation, est autorisée, la communication au public, totale ou partielle, des œuvres par quelque procédé que ce soit, dont la liste non-exhaustive suivante : site internet, exposition de présentation des lauréats, représentation sur grand écran, présentation lors de manifestation telles que des colloques, festivals ou salons ainsi que de manière générale lors de toutes les manifestations évoquant des projets architecturaux.
- Une jouissance paisible des droits cédés est garantie aux organisateurs contre toutes revendications ou évictions. A ce titre, je garantis être titulaire des droits de propriété artistique, d'exploitation et de représentation sur toutes les œuvres objets de la présente convention. Je garantis également ne pas les avoir déjà cédés à un tiers quelconque.

La cession objet de la présente convention est garantie pour une durée correspondant aux droits de propriété littéraire et artistique. Elle est garantie pour l'Europe.

A l'issue du festival, j'autorise l'association Cogito ergo sum à démonter et conserver les structures réalisées.

Fait le :

Signature,  
précédée de la mention *Lu et approuvé*

A :

Mandataire pour l'équipe [ ]